Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251223-2025_130_DEB-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	23	32

Vote
Pour : 32
Contre : /
Abstention : /

N° de la délibération
2025-130

L'an 2025, le 18 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 12 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 12 décembre 2025.

Présents (23) : **M.** TROADEC Christian, Président

Mmes : BERNARD Danie, BOULANGER Catherine, BOULZENNEC Isabelle, BOUSSARD Laure, KERFERS Jocelyne, LE GUEN Annie, LE GUERN Isabelle, MAZEAS Jacqueline, MOISAN Viviane, PENSIVY Patricia

MM : COTTEN Daniel, COTTY Stéphane, LE LOUARN Eric, FEAT Samuel, GALGUEN Mickaël, GOUBIL Didier, LE CAM Alain, LE BIHAN Erwan, LE FER Etienne, LE MOROUX Cédric, QUILTU Jacques, URIEN Patrick,

Absent(s) ayant donné procuration (9) : AUFFRET Ludovic à MAZEAS Jacqueline, FAUCHEUX Olivier à COTTEN Daniel, GUILLEMOT Hélène à TROADEC Christian, COGEN Dominique à KERFERS Jocelyne, BOULANGER Vincent à BERNARD Danie, YVINEC Jérôme à LE GUERN Isabelle, NEDELLEC Philippe à URIEN Patrick, KERDRAON Anne-Marie à BOULANGER Catherine, LE GOFF Bruno à QUILTU Jacques

Absents: BERNARD Jo

A été nommé secrétaire : COTTEN Daniel

D2025-130 Renouvellement du marché Assurances

Rapporteur : Jacques QUILTU *Technicienne référente : Anna BOUVIER*

Les contrats d'assurances souscrites par Poher communauté trouvant leur terme au 31 décembre 2025, une remise en concurrence a été effectuée par voie d'appel d'offre en procédure formalisée. Pour lancer la procédure, Poher Communauté a été accompagné par un assistant à maîtrise d'ouvrage : le cabinet Consultassur.

La publicité du marché a été transmise le 24 juillet 2025 et la date limite de réception des offres était le 03 octobre 2025.

Le marché est établi pour une durée de 4 ans (effet au 1er janvier 2026), dès réception par le cocontractant de la notification.

Le marché est divisé en lots comme suit :

Numéro	Désignation
Lot 01	Dommages aux biens et Risques annexes
Lot 02	Responsabilité civile et Risques annexes
Lot 03	Flotte automobile et Risques annexes
Lot 04	Protection juridique
Lot 05	Risques statutaires

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251223-2025_130_DEB-DE

Les critères d'attribution de ce marché ont été définis de la manière suivante :

Critère	Coefficient de pondération
Valeur technique de l'offre	60
Prix des prestations proposé	40
TOTAL	100

En ce qui concerne la valeur technique de l'offre, il s'agit d'une note sur 10, représentant à la fois :

- Les garanties standard faisant partie de celles délivrées habituellement par les compagnies d'assurance et exprimées dans les conditions générales ; 100% de ces garanties standard sont délivrés par toutes les offres dès lors qu'elles sont classées.

- L'ensemble des améliorations (gestion, garanties complémentaires, définitions plus larges,...) que le candidat apporte à ces garanties standard, soit en acceptant formellement la totalité ou certaines des clauses du CCTP, soit que totalité ou partie de ces clauses se retrouvent dans les conditions générales et de leurs annexes jointes à l'offre ; le taux d'acceptation du CCTP représente le rapport entre les clauses acceptées sur la totalité des clauses du CCTP ; l'acceptation sans réserve du CCTP correspond à une amélioration des garanties standard de 100%.

La note sur 10 de chaque offre est donc calculée sur un total de 200% de la manière suivante :

$$10 \text{ X } \frac{(100\% + taux\ acceptation\ CCTP)}{200\%}$$

La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 04 novembre 2025 et a décidé de retenir les offres suivantes :

- **Lot n°1 - Dommages aux biens et Risques annexes :**

AB ASSUR – MMA
Quai d'Auxerre
29680 ROSCOFF

Montant de l'offre retenue :

Montant annuel de 19 237.36 € TTC, révisable au taux de 1.24 € TTC par m2 de surface développée et indexé sur l'indice F.F.B.

- **Lot n°3 - Flotte automobile et Risques annexes**

SMACL ASSURANCES SA
141 avenue Salvador Allende
79031 NIORT Cedex 09

Montant de l'offre retenue :

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251223-2025_130_DEB-DE

Montant annuel de 35 453.45 € TTC, révisable selon évolution du parc automobile et de l'indice SRA.

- **Lot n°4 - Protection juridique**

2C COURTAGE
5 Cours Gambetta
65000 TARBES

Montant de l'offre retenue :

Montant annuel forfaitaire de 1 064.31 € TTC, indexé sur l'indice F.F.B, dont :

- 957.88 € TTC pour la protection juridique de la collectivité
- 106,43 € TTC pour la protection fonctionnelle des agents élus

Lot n°5 : Risques statutaires

GROUPAMA LOIRE BRETAGNE
3-5 AVENUE DU Grand Périgné
49071 BEAUCOUZE Cedex

Montant de l'offre retenue :
Montant annuel prévisionnel de 82 115,13 € TTC révisable au taux de 4,95% des rémunérations CNRACL

Concernant le **Lot n°2 - Responsabilité civile et Risques annexes**, aucune offre n'ayant été reçue, la CAO a déclaré la procédure de passation du marché public infructueuse et a décidé de mettre en œuvre la procédure suivante : un marché sans mise en concurrence ni publicité, conformément à l'article R.2122-2 du Code de la commande publique.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***Se prononcent favorablement sur la proposition d'attribution des lots 1,3,4 et 5 ;***
- ***Autorisent le Président à relancer une procédure sans mise en concurrence ni publicité pour le lot 2 ;***
- ***Autorisent le Président de Poher Communauté à signer les pièces du marché et tout documents nécessaires à son exécution.***

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 19/12/2025
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251223-2025_130_DEB-DE